

INSCRIPTION

Réservation par téléphone

- L'inscription peut être faite par téléphone avec carte bancaire. Après votre appel, la place de votre enfant est réservée et vous sera confirmée dès validation informatique de votre part.
- Appelez le 04 72 661 661.

Dossier à retourner



Association Temps Jeunes
99 rue de Merlo
CS61903
69923 OULLINS CEDEX

Tampon CE

- Comité entreprise _____
- Code Apportant _____
- Assurance Annulation _____

Santé

INDIQUEZ CI-APRÈS les difficultés de santé (maladie, handicap, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) ou tout autre problème important en précisant les dates et les précautions à prendre.

Autorisation des parents

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. D'autre part, nous nous engageons à fournir le jour du départ, la fiche sanitaire accompagnée des certificats médicaux ou d'aptitude spécifiques demandés pour le séjour et s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux.

À le

Ecrire "Lu et approuvé" et signer
Le Père / La Mère / Le Responsable légal

Assurance annulation

Nous désirons souscrire à l'assurance-annulation dont le montant s'élève à 3% du prix du séjour + transport, soit un montant de.....€

Oui Non

Pièces à joindre

- Le dossier d'inscription complété et signé.
- Pour tout séjour à l'étranger, copie intégrale du passeport ou de la carte d'identité.
- Le chèque d'acompte de 30% + options : 1 chèque global par enfant (séjour et options) ou par famille (plusieurs enfants)
- 4 timbres tarif en vigueur (sauf si vous choisissez l'envoi de vos courriers par email).
- Tout justificatif de prise en charge (CE, Mairie...). Refusé si envoyé après le début du séjour. Pour les familles bénéficiaires de bon CAF ou VACAF, la notification de votre caf mentionnant le n° allocataire devra être obligatoirement adressée à Temps jeunes pour être prise en compte.

Votre enfant et choix du séjour

Nom du jeune _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ H F

Séjour _____ du _____ au _____

1^{er} départ en colonie «Inscription Copain»

Nom de mon copain : _____

Transports (cf. « conditions d'inscription », paragraphe 12)

- J'emmène et récupère directement l'enfant sur le lieu du séjour.
- J'utilise le voyage collectif au départ et retour de : _____ (se reporter aux villes proposées pour le séjour choisi et à la zone de vacances scolaires de cette ville).
Tout changement sera ultérieurement impossible.
- Je joins la copie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant, indispensable pour tout transport aérien.

Etat civil

Nom et prénom du RESPONSABLE _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél domicile _____ Tél durant le séjour _____

Portable père _____ Portable mère _____

Courriel _____

Profession du père _____ Téléphone travail _____

Profession de la mère _____ Téléphone travail _____

Indiquez 2 personnes en précisant le lien (famille, amis, voisins) à contacter si nous ne pouvions vous joindre :

Nom _____ Tél _____ Lien _____

Nom _____ Tél _____ Lien _____

Compagnie d'assurance des parents

(Responsabilité Civile)

Adresse _____

N° de contrat _____

Compléments d'infos (organismes sociaux)

- L'enfant dépend-il de l'Aide sociale à l'enfance (foyer - ASE) : Oui Non
- Enfant porteur de handicap : Oui Non
- L'enfant est-il en famille d'accueil : Oui Non
- Vous avez un numéro C.G.O.S : Lettre

RGPD TEMPS JEUNES

TEMPS JEUNES ET LE RGPD

Temps Jeunes protège vos données

Le vendredi 25 mai 2018, le RGPD (ou règlement général de la protection des données) est entré en vigueur. Le but de ce règlement est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles. On vous explique ci-dessous en détail comment ça se passe chez Temps Jeunes.

Temps Jeunes et le RGPD : À quel moment vos données sont collectées ?

Chez Temps Jeunes, nous collectons bon nombre d'informations, et ce, toujours avec une pédagogie qui nous est propre : l'enfant au centre de notre action.

Dans ce cadre, vos données sont collectées à différentes étapes : l'inscription de l'enfant sur l'un de nos séjours, lors de nos rencontres avec nos partenaires, lorsque nous démarchons des prestataires ou encore lors d'un recrutement (animateurs, directeurs...). Des moments clés, où vous nous confiez des informations personnelles afin que les enfants passent le meilleur séjour possible.

Avec l'entrée en vigueur du RGPD, notre politique de confidentialité de vos données a donc été renforcée.

Vos données sont protégées :

Les données que nous collectons sont utilisées uniquement par les salariés de Temps Jeunes dans un souci constant de préservation.

Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales.

Ces informations sont conservées dans notre base de données informatique sécurisée.

Pourquoi Temps Jeunes utilise vos données :

Temps Jeunes utilise vos données pour :

- le traitement des contrats de travail, de la paie,
- la communication avant, durant et après nos séjours (familles et partenaires),
- commercialement (diffusion de nos brochures, proposition de postes à nos équipes éducatives).

Vos données personnelles et vos droits :

Comme indiqué précédemment, l'entrée en vigueur du RGPD vous permet le contrôle de vos données. Dans ce cadre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur celles-ci.

Vous pouvez donc à tout moment vous adresser à Temps Jeunes en nous écrivant à l'adresse suivante :

Temps Jeunes - Protection des données

99 rue de Merlo 69600 OULLINS



Temps Jeunes • 99 rue de merlo, 69600 Oullins • Téléphone : 04.72.661.661 • administratif@temps-jeunes.com



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. Inscription

Votre demande est enregistrée dès réception du dossier d'inscription dûment rempli du versement de l'acompte. L'adhésion à l'association organisatrice (d'un montant de 7,00€) est comprise dans le prix du séjour. Celle-ci est valable pour une année du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

2. Prix et prestations

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix indiqué :

L'hébergement / les repas / l'encadrement / l'adhésion

Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié. 30 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement sans que l'association n'ait à pratiquer de relance. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit et du n° de client. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite.

Régimes alimentaires spécifiques :

Toute préconisation médicale (allergies...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec le séjour envisagé) et ensuite portée sur la fiche sanitaire (pour suivi durant le séjour).

S'agissant de restauration collective organisée par une association laïque agréée par l'État, il ne sera pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande halal, casher, pratique du jeûne alimentaire...) à l'exception d'une substitution de la viande par d'autres aliments protéiques (sur demande écrite des parents), dans la volonté d'un accommodement raisonnable. Le bien manger ensemble dans la convivialité doit être l'expression d'une laïcité fraternelle.

Le transport solo pourra être proposé par notre service transport dans le cas où il y ait moins de 5 inscrits par ville de départ/retour.

3. Conditions d'annulation

Désistement de votre part quelle qu'en soit la raison, il sera retenu pour chaque mineur inscrit : 5% du montant total du séjour si l'annulation est signifiée par lettre recommandée plus de 60 jours avant le départ (sauf transport aérien, nous consulter).

25% du montant total dans les mêmes conditions mais si le délai est de 60 à 30 jours

100% du montant total du séjour si le délai est inférieur à 30 jours.

Séjour écourté : il ne vous sera dans ce cas remboursé que le prix de la nourriture (6 euros/jour). Les retenues appliquées aux adhérents en cas de désistement ou de séjour écourté compensent le préjudice causé à l'association tenue de respecter un budget en fournissant à ses adhérents les meilleures prestations aux prix les plus justes.

La non-présentation des passeports, cartes d'identité, au moment de l'embarquement (avion, bateau) est assimilée à un désistement. Toute annulation, désistement ou séjour écourté, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé réception.

En cas de report d'inscription sur un autre séjour, possible uniquement à plus de 2 mois du début du séjour, il sera retenu 20 euros de frais administratifs. A moins de deux mois avant le départ, nous serons contraints d'appliquer les conditions d'annulation ci-dessus.

Suppression ou annulation d'un séjour par notre association : l'association vous informera immédiatement et la totalité des sommes versées vous sera remboursée sans autre indemnité.

4. Option annulation

Nos adhérents peuvent souscrire une assurance complémentaire couvrant les frais d'annulation. Le coût de cette assurance facultative est de 3% du montant du séjour + transports collectifs aller-retour. Vous devez la souscrire et régler son montant à l'inscription, en complétant le dossier d'inscription.

Cette assurance couvre les cas suivants :

Une maladie ou accident grave, médicalement constaté, qui affecte subitement l'enfant inscrit et l'empêche de participer aux activités du séjour prévu.

Le décès de l'enfant ou d'une personne de la famille proche.

La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés, occupés par le père ou la mère, responsable de l'enfant, à titre de propriétaire ou locataire.

Le licenciement économique du père ou de la mère, responsable légal de l'enfant.

L'assurance s'applique aussi en cours de séjour au prorata des journées restantes et à l'exclusion du coût de voyage retour qui restera à la charge de l'adhérent.

Dans tous les cas le montant de l'adhésion à l'association et le coût de l'assurance annulation restent acquis à Temps Jeunes.

Dès l'événement empêchant le séjour, vous devez prévenir Temps Jeunes par courriel ou courrier recommandé avec accusé réception, dans les 48 heures au plus tard, et produire le justificatif correspondant. Cette assurance ne peut être souscrite a posteriori de l'inscription. En cas d'annulation, le montant de l'option annulation et de l'adhésion de 7 € seront retenus.

5. Assurance

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) 200 av Salvador Allende - 79038 NIORT cedex par le biais de l'adhésion, police n° 17 41 830 K, en accidents, rapatriement sanitaire, responsabilité civile (la responsabilité des parents peut être engagée sur les dommages causés volontairement par l'enfant) défense et assistance. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts (prévoir des vêtements peu chers et peu salissants). annulation : voir articles 3 et 4.

6. Perte et vol

Il n'est pas rare qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, et ce, malgré la vigilance de l'équipe d'encadrement. Dans ce contexte, Temps Jeunes ne peut-être tenu pour responsable et n'assume pas les effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).

Le trousseau indicatif mis à disposition des familles n'est pas un document contractuel qui engage la responsabilité des animateurs, même s'ils ont un rôle aidant auprès des enfants. Les parents doivent aussi conscientiser leur enfant au respect et responsabilité de leurs affaires personnelles. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

7. Argent de poche

Il n'est absolument pas indispensable car en colo tout est compris. Si les parents décident néanmoins de munir leur enfant d'espèces, nous leur conseillons la modération et rappelons leur pleine et entière responsabilité en cas de perte ou de vol.

8. Activités dominantes

L'activité principale est clarifiée dans la description du séjour. Ce catalogue est une présentation sommaire des séjours et de leurs thèmes pour faciliter les choix. N'hésitez pas à demander des précisions et à venir aux réunions d'information. En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues dans cette brochure peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres.

En cas de refus de l'enfant ou du jeune de pratiquer les activités prévues, malgré les sollicitations des animateurs, nous ne l'obligerons pas.

9. Droit à l'image

L'intégralité des photos de la brochure, des réseaux sociaux et du site web sont prises au cours des séjours. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre de reportages TV sur les colonies.

Si toutefois le responsable légal refuse cette utilisation de l'image, il devra le notifier par écrit à Temps Jeunes par lettre recommandée avec AR avant le début du séjour.

10. Inscriptions services sociaux, éducation spécialisée et mineurs en situation de handicap

Limitées et préparées dans une volonté de réussite et de mixité sociale équilibrée, chaque inscription est conditionnée à la signature d'une convention avec l'organisme plaçant. L'inscription devra être faite au plus tard un mois avant le départ pour les vacances d'hiver, de printemps et Toussaint et avant le 1er juin pour les vacances d'été (juillet et août).

Inclusion de mineurs en situation de handicap : en application du texte en début de brochure, « en situation de handicap ou non, ils jouent ensemble », une fiche de renseignements préalable à l'inscription devra être rigoureusement complétée. Temps Jeunes réaffirme sa volonté d'ouverture mais rappelle aux parents et institutions, qu'elle reste une Association sans but lucratif, organisatrice de colonies de vacances qui ne peuvent être confondues avec des séjours spécialisés de rééducation. Nos équipes d'encadrement ont des compétences d'animation mais ne sont pas des spécialistes du handicap.

11. Renvoi

En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation au centre, votre enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront alors à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

12. Départ et retour

L'heure et le lieu de rendez-vous vous seront communiqués deux semaines avant le départ (sous réserve que la facture soit entièrement soldée). Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire. Le transport comprend, l'aller et le retour d'une même ville par train, car ou avion en billet collectif forfaitaire.

Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué ou retardé. Si vous arrivez en retard, après le départ du train, de l'autocar ou de l'avion, vous devrez acheminer à vos frais et par vous-même votre enfant sur le lieu du séjour. Le choix de transport Aller-Retour confirmée par votre inscription ne pourra pas être modifiée ensuite. Pour nous joindre sur le départ en cas d'urgence, nous vous communiquerons un n° de téléphone portable par site.

13. Soins médicaux

Durant le séjour, notre organisme fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin / médicaments

En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, visite du médecin ou accident, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

14. Vos retours

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de volontaires. Vos remarques, critiques, réclamations et votre satisfaction sont importantes. Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos actions en faveur des loisirs et des vacances de la jeunesse.